

FO Énergie et Mines s'adresse aux candidats à l'élection présidentielle

BILAN DE LA DÉRÉGLEMENTATION

PROPOSITIONS POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ



BILAN DE LA DÉRÉGLEMENTATION SOMMALICE



www.fnem-fo.org

secteur.communication@fnem-fo.org

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Alain ANDRE

RÉDACTION Jacky CHORIN

PHOTOS

Médiathèque FO Énergie et Mines Adobe stock

CONCEPTION GRAPHIOUE

Compedit Beauregard ZI Beauregard – BP 39 61600 La Ferté-Macé 02 33 37 08 33

RÉALISATION

Secteur Communication

DATE DE PUBLICATION 22 novembre 2021





L'ouverture du gaz : une dépendance accentuée de l'Europe

- > Fin des monopoles d'importation
- > Affaiblissement des contrats de long terme
- > Débats sur le stockage
- > Fin programmée des TRV

La concurrence dans l'électricité : Une concurrence fabriquée de toutes pièces pour fragiliser EDF!

- > Sortie des réseaux d'EDF et ouverture des marchés
- > Promotion des seules ENR
- > Soutien aux pseudo-concurrents
- > Tentative de poursuivre cette casse d'EDF au travers du projet «Hercule»
- L'explosion des prix de l'énergie et l'impasse de l'ouverture des marchés



Les propositions de FO Energie et Mines

Assurer un avenir à la filière gaz

Conforter le Service public de l'électricité à travers EDF

- > Ne pas sacrifier les objectifs bas-carbone aux objectifs ENR
- > Arrêter la concurrence
- > Transformer EDF en EPIC et lui donner les moyens de se développer



Conclusion

Introduction

À quelques mois des présidentielles et des législatives qui suivront, FO Énergie et Mines, en toute indépendance et sans complaisance envers les élus, présente son bilan de la déréglementation, ainsi que ses réflexions et ses propositions de ce que pourrait être un véritable Service public de l'électricité et du gaz.

Le sujet de l'énergie sera probablement un des sujets principaux de ces élections, et celui-ci n'échappera pas à la démagogie politicienne de certains ou à la méconnaissance totale d'autres. Dans ce contexte, il nous est apparu essentiel de nous adresser aux candidats ainsi qu'aux élus de la nation par le biais de ce document, pour lancer le débat...

La période que nous traversons actuellement est en train de nous donner raison. Nous n'avons cessé de dénoncer l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz et la manière dont ont été transformées il y a 20 ans nos deux grandes entreprises publiques, EDF et Gaz de France devenue GDF Suez puis Engie.

Échec des politiques de marché, mise en difficultés de nos entreprises, inefficacité au regard du service à rendre à la Nation, il est temps que cela cesse!



L'échec de l'ouverture des marchés : une évidence maintenant largement partagée

On l'oublie trop souvent, l'ouverture des marchés a été décidée avec l'Acte Unique européen en 1986 sous le duo MITTERRAND CHIRAC. Cette ouverture d'un « grand marché » est intervenue au moment où le libéralisme triomphait avec REAGAN et THATCHER, et c'est ce cadre idéologique ultra libéral qui a structuré la construction de ce marché.

À l'origine, pourtant, lors de la création de la Communauté Économique européenne en 1957, les services publics et notamment l'électricité et le gaz étaient en dehors des règles de marché et restaient de la compétence des États.

Mais cette construction d'un grand marché a été utilisée pour casser les services publics nationaux, que ce soit dans le transport aérien, ferroviaire, le service postal et l'énergie. La nature de Service public de ces secteurs a été abandonnée pour en faire des «services comme les autres».

Dans l'électricité, depuis la première directive qui date de 1997, on a eu trois directives supplémentaires. Et c'est pareil dans le gaz.

À chaque fois la Commission européenne a refusé de faire un bilan contradictoire des textes déjà mis en œuvre. Elle n'a poursuivi qu'un seul objectif : aller jusqu'à l'ouverture totale des marchés censée être l'optimum économique et supprimer tout ce qui est considéré par elle comme une entrave aux marchés et notamment toutes les interventions des États. Le Service public soluble dans le marché, telle est sa vision sans nuances.

Il faut cependant bien situer les responsabilités politiques. Les traités européens confient à la Commission un pouvoir important, mais à quelques exceptions près, il s'agit d'un pouvoir de proposition. La décision, elle, relève sur le plan politique du Conseil européen réunissant les chefs d'État et de Gouvernement, ces décisions étant mises en œuvre au niveau du Conseil de l'Union Européenne souvent appelé « Conseil des ministres ».

De ce point de vue, il faut se souvenir du rôle majeur et structurant de plusieurs Conseils européens.

Le sommet de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 a été particulièrement ravageur. La France était représentée par Jacques CHIRAC et par Lionel JOSPIN, ce dernier étant à la tête du gouvernement de la «gauche plurielle» incluant PS (avec ses tendances de l'époque FABIUS, MÉLENCHON...), PC et Verts....

Le point 17 de ce sommet est lourd de conséquences puisqu'il demande à la Commission de préparer des textes visant à :

«Accélérer la libéralisation dans des secteurs tels que le gaz, l'électricité, les services postaux et les transports. Il s'agit de réaliser un marché intérieur pleinement opérationnel

dans ces secteurs; le Conseil européen évaluera les progrès accomplis lorsqu'il se réunira au printemps prochain, sur la base d'un rapport et de propositions appropriées de la Commission».

Pour enfoncer le clou, les conclusions du sommet de Barcelone des 15-16 mars 2002, adoptées quelques semaines avant les présidentielles de 2002 avec les mêmes protagonistes « engagent le Conseil et le Parlement européen à adopter, dès que possible en 2002, les propositions en instance concernant la phase finale de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz».

Les décisions ont donc été prises par les élus de droite et de gauche avec une belle unanimité. Certains l'oublient aujourd'hui et ce rappel peut sembler cruel à ceux qui aimeraient bien «oublier» cette période de leur histoire, mais c'est bien comme cela que les choses se sont passées.

Dans ce paysage, il faut néanmoins rappeler que **les Français**, **eux**, **n'ont jamais accepté cette déréglementation**. La seule fois où les Français ont été consultés sur ces questions à savoir en 2005 sur le Traité constitutionnel européen, **ils ont refusé la sanctuarisation de cette** « **concurrence libre et non faussée**». **Ce** « **non**» n'aurait jamais dû être oublié!

C'est pourtant ce qui s'est passé. En dépit de ce vote, la machine infernale a été lancée et on en voit aujourd'hui les effets tant sur le gaz que sur l'électricité.



1. L'ouverture du gaz : une dépendance accentuée de l'Europe

Lorsque l'ouverture des marchés du gaz a eu lieu, l'Europe était déjà largement dépendante des ressources extra UE, que ce soit la Russie, l'Algérie voire la Norvège, car les gisements de Mer du Nord (Pays Bas et UK) commençaient à décroître de telle sorte qu'aujourd'hui l'Europe importe 70 % du gaz qu'elle consomme.

Pourtant, la politique de la Commission a été aveugle et a fait preuve d'une idéologie coupable. Elle a supprimé le monopole d'importation que certains pays avaient prévu pour leurs champions nationaux comme c'était le cas pour la France avec Gaz de France. Ce faisant, elle a «oublié» que les vendeurs (Gazprom ou Sonatrach) restaient eux des monopoles!

Difficile de croire qu'en fragilisant les acheteurs, on ferait baisser les prix. Eh bien c'est pourtant ce que la Commission a fait!

Alors quand on voit que maintenant, les Espagnols demandent à la Commission de pouvoir faire des achats groupés pour avoir de meilleures conditions commerciales, on se demande si on rêve...

Un débat a eu lieu sur ce point lors du Conseil des ministres européen de l'Énergie extraordinaire censé adopter des mesures pour faire face à la hausse des prix le 26 octobre 2021. Mais la Commission européenne est déjà en train de freiner des quatre fers en expliquant que c'est compliqué à mettre en œuvre... On peut lui faire «confiance»...

L'idéologie de la Commission a été tellement forte qu'elle a d'ailleurs voulu fragiliser les contrats de long terme liant vendeurs et acheteurs au motif que c'était une entrave à la concurrence. Ceux-ci ne représentent aujourd'hui plus qu'un tiers des volumes vendus.

L'objectif c'était le marché, rien que le marché! On en voit aujourd'hui les conséquences en termes de volatilité des prix!

Certes, il est de bon ton de critiquer les Russes, premiers fournisseurs européens, sur la récente hausse des prix du gaz. En réalité,et comme le Président russe n'a pas manqué de le souligner, tous les contrats à long terme signés ont été respectés. Le reste, c'est le marché et rien ne l'obligeait à augmenter ses livraisons sur le marché spot...

Il est vrai cependant qu'il a soufflé le chaud et le froid avant de décider d'augmenter ses livraisons. Il est tout aussi vrai que cette situation intervient dans un contexte politique tendu entre l'UE et la Russie, mais on peut au moins admettre que la fragilisation des contrats à long terme a été un facteur aggravant durant cette période.



BILAN DE LA DÉRÉGLEMENTATION - PROPOSITIONS POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ

En poursuivant dans ses logiques, la Commission européenne accentue la vulnérabilité européenne et soumet un peu plus les peuples aux aléas du marché.

Elle a d'ailleurs également tenté, en liaison avec les fournisseurs alternatifs, de remettre en cause avec plus ou moins de succès, certaines mesures renforçant le Service public ou la sécurité d'approvisionnement.

Dans le domaine du stockage gazier, la Commission a échoué à faire barrage à une réforme faite en France en 2018, réforme que FO a soutenue. Les fournisseurs alternatifs ont pourtant longuement protesté contre les «contraintes» imposées à chaque fournisseur de contribuer à la sécurité d'approvisionnement, mais heureusement qu'un texte suffisant a été adopté.

Dans la période de crise que nous traversons, il faut souligner qu'il a permis de remplir nos stockages et de limiter ainsi les effets de la hausse des prix, déjà particulièrement importante¹.

Les fournisseurs alternatifs ont réussi en revanche à mettre fin aux tarifs réglementés de gaz par l'intermédiaire d'un contentieux gagné en Conseil d'État.

Ce point est essentiel. La fin programmée des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) gaz a déjà une conséquence : c'est que contrairement à ce qui se passe dans l'électricité, les clients domestiques ne peuvent choisir de revenir aux TRV, une fois qu'ils l'ont quitté.



Mais surtout, il faut savoir qu'à partir de 2023, il n'y aura plus de TRV gaz pour personne et donc plus de possibilités pour l'État de contenir une hausse de prix comme c'est le cas auiourd'hui.

Ceci est grave! Les clients domestiques en gaz seront privés de toute protection de l'État à partir de 2023, et seront livrés aux aléas des marchés!

C'est pour cela que FO estime que rien ne justifie la fin de ces tarifs réglementés de gaz.

On le voit, ce dont on a besoin dans le gaz, c'est bien d'un retour à des mécanismes renforçant le Service public, à des mécanismes de coopération entre les entreprises et non à des mécanismes de marché.

La confiance aveugle dans le marché, cela suffit!

Cela est vrai dans le gaz, mais c'est encore plus vrai dans l'électricité, bien non substituable et jugé par le Conseil d'État lui-même comme étant de première nécessité.

¹ Voir l'article de Bernard TARDIEU et de Christophe RIGOLLET, « Le stockage souterrain du gaz naturel, un outil précieux de stabilité des prix», Connaissance des Énergies, 21 octobre 2021.

2. La concurrence dans l'électricité : Une concurrence fabriquée de toutes pièces pour fragiliser EDF!

Tous ceux qui ont travaillé, discuté, voire négocié sur l'ouverture des marchés de l'électricité aujourd'hui le savent. L'ouverture des marchés faite au niveau européen avait comme objectif de fragiliser EDF, entreprise française qui avait le tort d'être publique, qui plus est avec une part importante de nucléaire.

2.1 Sortie des réseaux d'EDF et ouverture des marchés

Intervenant comme on l'a dit au moment où les commissaires européens étaient imprégnés pour la plupart d'idéologie « thatchérienne », avec le soutien d'ONG et de plusieurs pays antinucléaires, les directives votées ont eu comme conséquence de démanteler EDF: obligation en 2004 de sortir le réseau haute-tension devenu RTE, totalement indépendant d'EDF puis en 2007, de sortir le réseau de distribution devenu ERDF puis Enedis². Tout cela au prétexte de séparer les activités concurrentielles de celles monopolistiques.

Mais tout cela a rendu le système électrique imaginé en 1946 lors de la création d'EDF beaucoup moins efficace avec la perte de synergies dorénavant interdites au nom de la concurrence et une désoptimisation qui a coûté plusieurs milliards d'euros.

Puis en 2007 encore, ce fut l'ouverture totale des marchés, chaque consommateur domestique pouvant choisir entre la concurrence ou bien de rester à un TRV fixé par l'État chez leur opérateur historique (EDF ou ELD). Ce tarif était au départ possible non seulement pour les consommateurs domestiques, mais aussi pour les petits industriels, mais ces derniers en ont été exclus en 2015.



2.2 Promotion des seules ENR

Parallèlement, et l'offensive s'est accentuée après Fukushima, l'Europe a imposé aux États membres des objectifs sans cesse plus forts en matière d'énergie renouvelable (éolien et solaire notamment) au nom de la lutte contre le réchauffement climatique, mais sans égards pour les impératifs de sécurité d'approvisionnement.

Sur ce point, plusieurs observations s'imposent.

La première, c'est que si on veut défendre vraiment le climat, il faut sortir des idéologies politiciennes pour se centrer sur l'objectif. Et l'objectif devrait être de respecter des objectifs bas carbone et non pas des objectifs restreints aux seules ENR. Mais comme souvent, l'Allemagne qui avait décidé idéologiquement de sortir du nucléaire a réussi à imposer son point de vue et la France s'est inclinée!

² La même chose a été faire dans le gaz : création de GRT-Gaz et de GRDF. Puis, et ce fut une contrepartie à la fusion GDF Suez, les stockages et les terminaux furent logés dans des filiales à part, Storengy et Elengy.

La seconde observation, c'est que l'imposition de règles sur le mix électrique de chaque pays est explicitement contraire au Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne et en particulier à l'article 194-2 du Traité de l'Union Européenne³. Mais quand c'est l'Allemagne qui veut, on s'assoit sur les Traités!

La troisième observation concerne les débats en cours sur la taxonomie européenne, outil de classification permettant de flécher les investissements vers des activités bas carbone afin de combattre le réchauffement climatique.

Le débat fait rage quant à l'intégration du nucléaire dans cette classification, laquelle apparaît évidente compte rendu qu'elle n'émet pas de CO₂. Pourtant, la Commission européenne dirigée par Ursula VON LAYEN procrastine depuis longtemps sur le sujet alors que les experts qu'elle a mandatés sont tous de l'avis d'inclure le nucléaire. Mais comme l'Allemagne est contre, le dossier est sans cesse repoussé, en tout cas au moment où ces lignes sont écrites...



2.3 Soutien aux pseudo-concurrents

Il est intéressant de se souvenir comme a fonctionné cette ouverture des marchés.

Au début, dans un contexte de surcapacité des moyens de production électriques, les prix ont baissé.

Mais à partir de 2005, les prix ont fortement monté. Les gros industriels, qui avaient été les chantres de la concurrence se sont alors retournés vers l'État qui a mis en œuvre le TARTAM, tarif de retour les protégeant d'une hausse trop forte. Ce mécanisme, chacun le savait, était directement contraire aux directives votées par le Gouvernement français et à partir de là, tout s'est enchaîné.

Après que la Commission a menacé la France, un nouveau texte, la loi NOME a été adoptée en 2010.

Elle prévoit la fin des tarifs réglementés «jaune» et «vert» en 2015 et la mise en place d'un accès au nucléaire historique d'EDF (ARENH) pour les fournisseurs alternatifs à hauteur de 40 euros puis de 42 euros le MWh pour un maximum de 100 Twh.

Ce mécanisme, approuvé par la Commission européenne est prévu pour s'arrêter au 31 décembre 2025.

Il s'est révélé être un mécanisme spoliateur d'EDF, puisque les fournisseurs alternatifs n'ont pas souscrit d'ARENH lorsque les prix de marché étaient inférieurs à ces 42 euros et l'ont fait en revanche lorsque les prix étaient supérieurs.

³ La politique de l'Union «n'affecte pas le droit d'un État membre de déterminer les conditions d'exploitation de ses ressources énergétiques, son choix entre différentes sources d'énergie et la structure générale de son approvisionnement énergétique».



C'était un coup gagnant à chaque fois, sans risques et cela était d'autant plus choquant que les prix de l'ARENH sont restés bloqués depuis près de 10 ans! Cela est **purement et simplement un transfert de richesse du secteur public au secteur privé!**

Parallèlement, les TRV électriques étaient maintenus, mais au prix de l'apparition d'une notion pour le moins baroque : la «contestabilité» des tarifs. En termes simples, cela veut dire que ce tarif ne doit pas être fixé par rapport au coût de production d'EDF, mais il doit l'être à un niveau permettant aux concurrents d'EDF de lui prendre des parts de marché. Là encore, on marche sur la tête!

Comme si cela n'était pas suffisant, alors que l'exposé des motifs de la loi NOME insistait sur le fait que cette loi avait aussi pour objectif de favoriser l'investissement des alternatifs dans de nouveaux moyens de production, l'Autorité de la Concurrence elle-même soulignait dans son rapport quinquennal de 2015 que « la perspective du développement de l'investissement des fournisseurs alternatifs s'éloignait et perdait de sa crédibilité au fil du temps, car le mécanisme ARENH ne semblait pas en mesure d'inciter les fournisseurs alternatifs d'investir dans des moyens de production».

Bref, encore une fois, tout le contraire de ce qui avait été « vendu » en 2010!

2.4 Tentative de poursuivre cette casse d'EDF au travers du projet «Hercule»

Pour remplacer l'ARENH, le Gouvernement a envisagé un «remède» pire que le mal : le projet de réorganisation d'EDF dit «Hercule».

Il s'agirait de renationaliser EDF, réduite au nucléaire et de mettre sur le marché l'ensemble de la production nucléaire vendue à un prix fixé par l'État. De ce fait, EDF Commerce serait sortie d'EDF et regroupée avec différentes entités (Enedis, SEI-PEI, Dalkia, EDF EN, ES...) pour être mise en Bourse et privatisée dans un premier temps au moins à hauteur de 30-40 %. Parallèlement, l'hydraulique serait sortie d'EDF pour être filialisée.

Cette réforme a suscité dès le départ l'hostilité des syndicats, dont F0 et de nombreux élus de tous bords. Il s'agit en effet d'un véritable démantèlement d'EDF qui tournerait définitivement le dos à une logique de Service public. Totalement inacceptable pour F0!

Cette action résolue a permis de «gagner» une suspension de ce projet. Mais il ne s'agit encore que d'une suspension. Il nous reste à gagner son abandon pur et simple.

2.5 L'explosion des prix de l'énergie et l'impasse de l'ouverture des marchés

C'est dans ce contexte qu'est survenue la hausse des prix sur le marché de l'électricité, qui a dessillé les yeux de plusieurs acteurs et qui change la donne.

Plusieurs éléments l'expliquent.

D'abord, une partie de la hausse des prix est liée au prix du CO_2 qui est passé de 6 euros la tonne à 60 euros en quelques mois. Cet aspect est lié à la transition énergétique et à la volonté de faire des investissements pour décarboner l'économie. Cela a évidemment un coût et génère également un risque social dans la mesure où les citoyens restent prisonniers d'une énergie carbonée sans autre alternative qu'une sanction financière.

Ensuite, et c'est quelque chose qui a été largement passé sous silence, la production d'électricité éolienne a accusé un déficit de 15 % sur plusieurs mois d'été sur beaucoup de pays d'Europe. C'est là, de l'avis des experts, une des conséquences du réchauffement climatique. À méditer par tous ceux qui ne veulent compter que sur les énergies intermittentes avec notamment le scénario fantaisiste de Négawatt soutenu par tous ceux qui sont parallèlement en faveur de la décroissance.



Enfin, il y a la reprise économique très forte. Tous les moyens de production sont appelés et dans le cadre du marché européen, le prix de l'électricité est indexé sur le prix des sources d'énergie d'appoint, qui permettent d'éviter toute rupture d'approvisionnement, c'est-à-dire en pratique les centrales au gaz.

Résultat : quand le prix du gaz augmente, le prix de l'électricité aussi alors même que le mix électrique français est à 90 % bas carbone!

Face à cela, le ministre de l'Économie, Bruno LEMAIRE est monté au créneau et a demandé que les marchés reflètent les mix de production et que les prix des marchés de l'électricité soient découplés des prix du gaz.

Mais lors du Conseil des ministres européen extraordinaire du 26 octobre 2021, la Commission européenne a émis une fin de non-recevoir.

La Commission a été notamment soutenue par l'Allemagne qui considère qu'un marché où s'exerce la concurrence entre fournisseurs « contribue à l'innovation et la sécurité d'approvisionnement » tout en « facilitant la transition » vers des ENR.

Notons aussi que le ministre du Luxembourg, le Vert Claude TURMES, anti-nucléaire notoire qui n'a eu de cesse de fragiliser les intérêts français lorsqu'il était parlementaire européen, a indiqué que « les marchés européens fonctionnent bien » et que la proposition française était « extrêmement dangereuse, propre à détruire la confiance dans le système » ⁴.

⁴ Plutôt que de pourfendre notre pays qui a œuvré bien plus que d'autres en matière d'émissions de CO₂, il ferait mieux de lutter contre le dumping fiscal que son pays met en œuvre. À chacun ses combats!

Mais de quelle confiance parle-t-il?

Quant à la Commission, elle ajoute que « changer de modèle poserait des problèmes de prévisibilité pour les investisseurs et de concurrence».

Voilà, tout est dit. Tous ces braves gens continuent d'être remplis de la même certitude...

D'ailleurs, trois exemples illustrent le fait que la politique européenne reste sur des rails ultralibéraux. Ils sont tirés de la dernière directive votée, c'est-à-dire celle 2019/944 du 5 juin 2019.

♦ Le transfert des risques de marché sur les consommateurs

Cela concerne ce qu'on appelle en jargon bruxellois « les offres de tarification dynamiques ».

Il s'agit d'un « contrat de fourniture d'électricité conclu entre un fournisseur et un client final qui reflète les variations de prix sur les marchés au comptant, y compris les prix journaliers et infrajournaliers, à des intervalles équivalant au moins à la fréquence du règlement du marché».

L'article 11 de cette même directive introduit un « droit à un contrat d'électricité à tarification dynamique » et impose que ce contrat soit proposé aux consommateurs disposant d'un compteur intelligent et ayant un contrat avec un fournisseur ayant plus de 200 000 clients finals.

Autrement dit, avec ce mécanisme, ce sont les consommateurs qui prennent le risque du marché et qui voient les prix de l'électricité évoluer chaque jour voire plusieurs fois par jour...

OOFU

Pour l'anecdote, le décret d'application traduisant cette mesure en droit français devait être examiné au Conseil Supérieur de l'Énergie du 21 octobre 2021, le même jour qu'était discutée la mise en œuvre de mesures décidées par le Premier ministre suite à la hausse des prix de l'énergie.

Le timing était incroyable : discuter d'offres imposant aux fournisseurs de proposer tous les 3 mois à leurs clients des offres de cette nature les exposant à la volatilité des prix, et ceci en pleine hausse des prix, il fallait l'oser.

Dans sa «sagesse», le décret «limitait» la volatilité en fixant un plafond égal au double des TRV... Mais deux fois, c'est énorme!

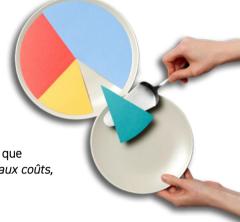
Ce débat a finalement été **reporté, mais il reviendra, car il résulte d'une directive européenne acceptée par la France**. Et ce choix reste un vrai scandale.

Le droit de la concurrence transformée en droit des concurrents

C'est une chose que nous avons déjà mentionnée, mais qui a été concrétisée en droit européen par cette directive. Il s'agit de la notion de « contestabilité » des tarifs lorsqu'ils sont fixés par les États.

Non seulement, comme on le démontre dans le développement suivant, l'intervention de l'État pour protéger les citoyens est en sursis, mais le contenu de cette intervention tarifaire est très encadré.

Cela signifie notamment, parmi une dizaine de principes, que « les interventions publiques sont établies à un prix supérieur aux coûts, à un niveau permettant une concurrence tarifaire effective».



Tout est dit...

La concurrence avait été « vendue » par ses instigateurs comme devant faire baisser les prix. En réalité, on est amené à augmenter les tarifs des consommateurs domestiques pour que les concurrents gagnent des parts de marché! Totalement ubuesque!

♦ Les TRV en sursis

Mais même avec cet encadrement, le principe même des TRV reste plus que jamais dans le collimateur de la Commission européenne laquelle les considère comme une «entrave à la concurrence»! Il faut sur ce point être conscient que ces TRV sont plus que fragiles.

Voilà sur ce point ce que dit la directive 2019/944 du 5 juin 2019, à l'article 5 point 6 :

« Dans le but d'assurer une période transitoire permettant d'établir une concurrence effective entre les fournisseurs pour les contrats de fourniture d'électricité et de parvenir à une fixation pleinement effective des prix de détail de l'électricité fondée sur le marché, les États peuvent mettre en œuvre des interventions publiques dans la fixation des prix pour la fourniture d'électricité aux clients résidentiels et aux microentreprises qui ne bénéficient pas d'interventions publiques ».

Et pour enfoncer le clou, l'article 5 point 10 précise explicitement « qu'au plus tard le 31 décembre 2025, la Commission réexamine la mise en œuvre du présent article visant à parvenir à une fixation des prix de détail de l'électricité fondés sur le marché, et présente un rapport sur cette mise en œuvre au Parlement européen et au Conseil assorti ou suivi, s'il y a lieu d'une proposition législative. Cette proposition législative peut comprendre une date de fin pour les tarifs réglementés».

Compte tenu du fait que la Commission européenne refuse de faire un bilan contradictoire de la déréglementation et que c'est elle qui va «réexaminer» la situation, on peut être sûr du résultat!

Pourtant, et même si comme on l'a dit plus haut, les TRV sont fixés à un niveau permettant aux concurrents de prendre des parts de marché à EDF, ce qui est une absurdité, ceux-ci restent compte tenu du fait que les hausses résultant des prix de marché sont lissées sur deux ans et que cette composante marché ne représente qu'environ un sixième de la facture⁵, une réelle protection pour les Français.

C'est d'autant plus vrai que les consommateurs peuvent aujourd'hui décider de revenir aux TRV, et ceci contrairement à ce qui se passe pour le gaz où cela n'est plus possible depuis 2019.



Rappelons que la possibilité de revenir aux TRV avait été prévue par une loi de 2006 au moment où presque aucun consommateur ne voulait quitter les TRV! Il s'agissait pour ses auteurs de permettre aux consommateurs de «tester» la concurrence.

Mais, réel hommage du vice à la vertu, la situation est aujourd'hui telle qu'un certain nombre de fournisseurs alternatifs refusent aujourd'hui de prendre de nouveaux clients en les conseillant de se tourner vers les tarifs réglementés d'EDF!

Tout cela risque d'entraîner une augmentation du nombre de clients au TRV chez EDF et de susciter l'ire de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Sur ce point, FO veut aussi pousser un cri d'alarme.

Il est en effet totalement choquant de constater que cette CRE publie régulièrement un état des lieux de la concurrence en se félicitant chaque fois qu'EDF perd des parts de marché. Car ces pertes de parts de marché ne sont pas liées aux mérites des concurrents, mais seulement au fait que toutes les mesures sont prises (ARENH notamment) pour pénaliser EDF!

Alors, FO dit à la CRE : cela suffit!

La CRE, qui est née de la dérégulation et de l'ouverture à la concurrence, doit être un régulateur impartial et ne pas favoriser comme elle l'a fait les concurrents.

Il est absurde de mesurer, comme elle le fait, «l'efficacité» -terme que nous récusonsde la concurrence à l'aune de la perte des parts de marché d'EDF, car il ne s'agit pas d'une concurrence, mais d'une spoliation organisée d'EDF et du service public de la part d'opérateurs privés qui n'ont fait, pour la plupart, aucun investissement dans des moyens de production propres.

⁵ La facture des consommateurs est divisée en trois parties sensiblement égales : un tiers de taxes nationales et locales, un tiers représente le coût d'accès au réseau (TURPE), un tiers la fourniture. Sur ce tiers, la part «approvisionnement au marché de gros» représente un tiers et donc un sixième du total de la facture.

⁶ Elle a fait la même chose pour les ELD et s'est plainte que ces entreprises locales n'aient pas perdu assez de clients! «La concurrence est quasi-inexistante sur les segments des clients résidentiels et petits professionnels dans les zones de desserte des entreprises locales de distribution (ELD) en gaz naturel comme en électricité. Cette situation est contraire au libre choix, garanti par la loi, par le consommateur de son offre de fourniture » (Délibération de la commission de régulation de l'énergie du 10 juin 2021 portant orientations sur les mesures à mettre en place par les GRD pour permettre le développement de la concurrence sur les territoires des ELD).

On le voit, que ce soit au niveau européen ou au niveau français, beaucoup d'acteurs agissent pour seule vision collective le renforcement de la concurrence.

Depuis cette ouverture des marchés, l'action réelle de la Commission européenne se résume à avoir la peau d'EDF, du service public et du nucléaire, avec la complicité sur les deux premiers points de la CRE!

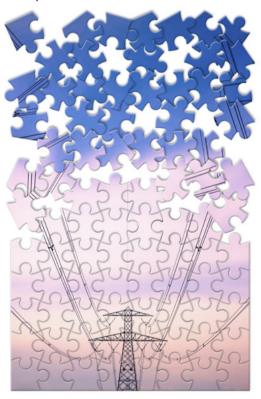
Pourtant, de plus en plus de personnes s'interrogent sur le bien-fondé du marché de l'électricité compte tenu de ses caractéristiques de service public évident, mais aussi compte tenu de sa particularité technique et en particulier du fait qu'il ne se stocke pas.

À cela on peut ajouter la prise de conscience pour la nation, le monde, de se doter d'un outil dont la vocation est de mettre en œuvre une politique volontariste de «décarbonation» de l'Énergie visant à atteindre l'objectif zéro carbone au plus vite.

Certains acteurs –comme le fait FO depuis l'origine- demandent le retour au monopole. C'est le cas d'une importante association de consommateurs, la CLCV qui soutient cette position, ce qui est d'autant plus intéressant qu'elle était à l'origine en faveur de l'ouverture des marchés⁷.

Mais même certains de ceux qui ont œuvré à cette construction intellectuelle le remettent en cause. C'est le cas de Claude DESAMA, ancien parlementaire européen, acteur majeur de cette déréglementation dans un article paru dans la Revue de l'Énergie⁸, intitulé «Le système électrique européen: un modèle caduc».

Même si nous ne partageons pas les solutions proposées par l'auteur, la description de la fuite en avant de la Commission européenne vers toujours plus de concurrence et de son alignement sur le modèle allemand lorsque ce pays a tourné le dos au nucléaire est particulièrement édifiante.



Souhaitons simplement que ceux qui font l'effort de lire ce texte, qui correspond aux critiques que FO a formulées depuis l'origine, se rendront compte de l'arnaque représentée par cette ouverture des marchés et la contre productivité au regard de la lutte contre le réchauffement climatique. Car sur le diagnostic, tout est dit...

 $^{^{7}}$ « Électricités : Plaidoyer de la CLCV pour un retour au monopole », 10 mars 2021.

Les propositions de FO Énergie et Mines

Il donc faut revoir de fond en comble les règles, c'est une évidence! Et ceci que ce soit dans le gaz que dans l'électricité.

La situation est cependant différente entre les deux énergies, le gaz présentant des caractéristiques particulières.

D'abord, car l'Europe est très largement dépendante en gaz naturel, qui plus est, de plus en plus envers un principal fournisseur à savoir la Russie.

Ensuite, car les engagements de notre pays d'arriver à la neutralité carbone en 2050 vont amener à une électrification importante des usages au détriment des énergies fossiles. Cela amène les entreprises gazières à se réinventer et à muter vers des activités de gaz renouvelable, qui ont l'avantage d'être bonnes pour le climat, de s'ancrer dans les territoires et de nous affranchir de la dépendance extérieure.

1. Assurer un avenir à la filière gaz

La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui s'est traduite par plusieurs réglementations techniques et notamment la RE 2020 dans les bâtiments neufs a suscité de la colère chez les salariés du groupe Engie et en particulier dans les Infrastructures gazières. Cette colère a été portée par FO auprès des élus.

Il reste que la situation de la filière gazière doit être resituée dans le contexte historique des évolutions depuis 20 ans de l'ancien groupe Gaz de France.

Lorsqu'en 2004, le ministre de l'Économie de l'époque, Nicolas SARKOZY a fait voter la loi transformant EDF et Gaz de France en Sociétés Anonymes, il avait pris l'engagement de ne jamais les privatiser.

Deux ans plus tard, le Gouvernement VILLEPIN sacrifiait Gaz de France en le fusionnant avec Suez pour sauver celle-ci d'une OPA et en 2008, Nicolas SARKOZY devenu Président de la République privatisait Gaz de France...

Les promesses, toujours les promesses...

À l'époque, le Gouvernement expliquait que Gaz de France n'avait pas la taille critique pour se développer dans le gaz.

Treize ans après, que constate-t-on?

Certes, Engie s'est lancé dans une course à la taille, mais pas dans le gaz comme cela avait été «vendu» par le Gouvernement, mais dans la production d'électricité dite indépendante avec l'acquisition en 2010 d'International Power, qui a entraîné dès 2013 des provisions de 15 milliards d'euros!

Ce groupe s'est ensuite lancé dans les ENR électriques, vendant les actifs thermiques qu'il avait chèrement acquis et abandonnant des positions stratégiques dans le gaz.

C'est ainsi qu'il s'est désengagé du GNL (vendu à Total) puis de l'exploration-production (vendu à un fonds britannique qui a depuis licencié tout le personnel en rapatriant ses activités à Londres). Il s'est aussi désengagé de GRT Gaz en cédant des parts du capital, mais en conservant une participation majoritaire.

Enfin, il vient de vendre ses 30 % dans Suez à Véolia et ceci, contre l'avis des salariés, l'opération s'étant finalisée grâce aux talents d'entremetteur de l'ancien Président de GDF Suez devenu Engie!

Ajouté à la vente de la quasi-totalité de l'activité services en cours de réalisation, Engie se rapproche du périmètre de l'ancien Gaz de France, sauf qu'il est amputé de l'exploration production qui s'était pourtant fait une place reconnue et du GNL. Excusez du peu...

On a donc sacrifié l'ancien Gaz de France pour défendre Suez pour finalement revendre Suez à son concurrent Véolia! Tout ça pour ça!

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que beaucoup de salariés du groupe Engie s'interrogent sur leur avenir, qui plus est au moment où la Stratégie Nationale Bas Carbone entre en vigueur.

C'est pourquoi FO tient à rappeler son attachement et sa volonté de défendre le Service public gazier et au-delà les 180 000 salariés qui travaillent dans la filière gaz.

L'histoire industrielle de nos groupes a longtemps été coordonnée pour le plus grand intérêt de la France, et nous devons si ce n'est travailler à restaurer ce destin commun.

Défendre le Service public gazier, c'est d'abord défendre la complémentarité du gaz et de l'électricité et ne pas opposer les énergies entre elles.

Pour FO, la transition énergétique est en effet l'affaire de tous les salariés et de toutes les entreprises de l'énergie.

Soutenir ce Service public, c'est évidemment défendre le gaz naturel qui représente actuellement 20 % de la consommation d'énergie de notre pays (contre 25 % pour l'électricité). Il y a aujourd'hui 11 millions d'abonnés au gaz et de nombreuses industries utilisent cette énergie.

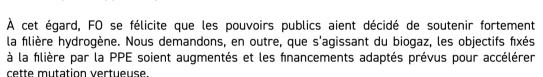


Et s'il est vrai que la RE 2020 a pénalisé le gaz pour les bâtiments neufs en revenant sur la précédente réglementation (RT 2012), elle laisse heureusement inchangées les dispositions sur les bâtiments existants en continuant à permettre d'y installer des chauffages au gaz performants.

Or, il ne faut pas l'oublier, 75 % des bâtiments qui existeront en 2050 sont déjà construits.

Soutenir ce Service public, c'est aussi soutenir -comme le fait FO- le projet de taxonomie européenne qui fait du gaz une énergie de transition pouvant donc faire l'obiet d'un financement privilégié.

Soutenir ce Service public, c'est encore défendre la mutation des entreprises gazières et en premier lieu du groupe Engie, vers l'intégration des gaz renouvelables (notamment, mais pas seulement le biogaz) et prendre sa place, de même qu'EDF, dans la filière hydrogène, vecteur énergétique d'avenir, qui est appelée à jouer un rôle croissant.



Soutenir le Service public du gaz, c'est enfin **refuser que l'État se désengage totalement du capital du groupe Engie** comme cela a été rendu possible par la loi PACTE, permettant ainsi à ce que ce groupe soit cédé au groupe Total, comme on l'entend parfois.

À l'inverse, FO revendique que compte tenu de ses caractéristiques de Service public, le groupe Engie soit renationalisé.

FO considère donc qu'il faut que les pouvoirs publics affirment clairement leur soutien aux gaziers et en particulier à ceux des infrastructures (GRDF, GRT-Gaz et Teréga, Storengy et Elengy), lesquelles sont des outils indispensables à la sécurité d'approvisionnement de notre pays et à sa transition énergétique.

2. Conforter le Service public de l'électricité à travers EDF

Pour FO, cela passe par plusieurs propositions fortes.

2.1 Ne pas sacrifier les objectifs bas-carbone aux objectifs ENR

L'Europe a choisi depuis les années 2010 de se caler sur la politique allemande visant à développer massivement les ENR et ceci, en faussant les règles de marché, qu'elle avait pourtant instituées.

C'est dans ce cadre que les États membres ont des objectifs sans cesse plus délirants d'atteinte des ENR.

Si on avait voulu privilégier le climat, l'Europe aurait fixé des objectifs en matière de respect des émissions de ${\rm CO_2}$, sans privilégier pour cela les ENR, mais en intégrant le nucléaire. Il suffit pour s'en persuader de comparer le taux de ${\rm CO_2}$ moyen du kWh français qui est de 33 g en 2020 avec celui du parc allemand près de 10 fois supérieur...

Mais cela aurait été prendre une position contraire aux intérêts allemands. Le pire, c'est que cette politique à coups de centaines de milliards affectera la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, car les ENR ne sont pas pilotables.



C'est ce qu'indique clairement Claude DESAMA, dans son article dans la Revue de l'Énergie précité :

« Dans le souci d'étendre à l'ensemble de l'Union le modèle de l'Energiewende, la Commission n'hésite pas à fragiliser le système électrique européen. En effet, la fixation d'objectifs ambitieux à atteindre en matière d'énergies renouvelables augmente les risques d'une rupture d'équilibre d'autant plus probable que les solutions de stockage sont loin d'être au point sur un plan économique» 10.



C'est pourquoi FO demande instamment que la Commission européenne sorte enfin rapidement un texte incluant le nucléaire dans la taxonomie européenne rendant plus facile le financement de ces installations bas carbone. Mais pour le moment, la bataille est rude, l'Allemagne et le petit Luxembourg -encore lui- s'opposant vivement à la France!



De façon plus générale, FO est et reste pragmatique sur le mix électrique et prend en considération dans sa réflexion les éléments sur la sécurité d'approvisionnement, sur les emplois et les statuts des personnels employés en fonction des différents mix de production, sur le «coût complet» des solutions, sur les filières industrielles¹¹.



En fonction de cette grille de lecture et compte tenu des travaux de RTE sur le mix électrique 2050 sur les modalités d'atteinte à la neutralité carbone de la France à cet horizon de temps¹², FO demande que la France lance sans tarder un premier programme de 6 EPR. C'est essentiel pour la sécurité d'approvisionnement de la France. C'est aussi essentiel pour la visibilité de la filière nucléaire, troisième filière industrielle de France employant plus de 220 000 travailleurs.



En complément, nous demandons que le monopole de concession hydraulique au profit des acteurs existants (EDF, CNR et SHEM) soit conforté par l'abrogation de la loi de 2006 ouvrant les concessions à la concurrence. Cela permettra de lancer sans tarder des projets, notamment de STEP resté dans les cartons, importants pour l'équilibre du réseau. Nous rappelons au passage que la première des énergies renouvelables, c'est l'hydraulique et de loin!



Enfin, FO soutient également le rôle du thermique dans l'équilibre offre-demande, que ce soit dans les installations existantes et notamment la centrale de Cordemais indispensable à l'équilibre du réseau de la Bretagne, mais aussi dans des installations à créer de thermique décarboné. Ces installations sont absolument indispensables pour pallier l'intermittence de l'éolien et du solaire.

¹⁰ Dans le même sens, voir l'article de Samuel Furfari, sur le site Contrepoints.org, 29 octobre 2021 «Le marché de l'électricité européen est caduc».

¹¹ Voir notre contribution aux travaux de RTE sur le mix électrique 2050 : https://www.fnem-fo.org/RTE_energie_2050

¹² Travaux rendus publics le 25 octobre 2021.

2.2 Arrêter la concurrence

La concurrence est un échec retentissant!

Toutes les personnes de bonne foi le reconnaissent aujourd'hui et seuls ceux qui «vivent» de cette concurrence, la CRE –qui n'existerait pas sans cette concurrence - les Verts et les antinucléaires qui sont ceux qui ont promu cette concurrence par hostilité à EDF, ou encore les pétrogaziers qui sont à l'affût tels, Total et consorts, défendent cette concurrence.

Le marché de l'électricité est un pseudo-marché.

Le Gouvernement français essaye de mettre des rustines en voulant découpler le prix de l'électricité de celui du gaz, mais il se heurte au refus des Allemands, grand bénéficiaire du système.

Et puis, il ne faut pas raconter des histoires aux Français. Quand la concurrence et le grand marché européen ont été votés, tout le monde savait que l'électricité française était parmi les moins chères d'Europe et tout le monde savait donc que cette ouverture ne pourrait que renchérir le prix payé par les Français, car «comme le veut la loi du marché, le prix européen s'aligne sur le coût moyen de production marginal, en l'occurrence les centrales au gaz » ¹³.

L'Autorité de la Concurrence, elle-même, dans son rapport d'évaluation du 24 décembre 2020 sur l'ARENH indique pareillement que « cet objectif de faire stabiliser les prix et de faire bénéficier les Français de la compétitivité du nucléaire ne peut pas être atteint par le marché».

Enfin, un récent article des économistes Jacques PERCEBOIS et Boris SOLIER intitulé « Il faut s'interroger sur les défaillances de la libéralisation dans la détermination des prix de l'électricité » ¹⁴ résume bien la situation :

«Puisque les choix en matière de mix électrique divergent de plus en plus en Europe – du nucléaire français à l'éolien danois en passant par le charbon polonais -, ne serait-il pas plus logique de considérer que le consommateur doit aujourd'hui payer un prix qui reflète les coûts de son mix électrique national et non ceux du mix électrique des pays limitrophes? C'est ce que demandent la France et l'Espagne, mais cela est difficilement compatible avec les impératifs de l'ouverture à la concurrence et l'interconnexion croissante des réseaux électriques, qui favorisent les solidarités entre les pays européens».

C'est donc bien ce marché qu'il faut abandonner!

Il faut donc en revenir au Service public, au monopole et à la fixation des tarifs au coût de revient, tout en préparant le mix électrique garantissant la sécurité d'approvisionnement dont on a parlé plus haut.

Cette revendication, qui aurait pu paraître, il y a encore quelques années, utopique, ne l'est plus aujourd'hui. En témoigne comme on l'a dit le changement de position de la CLCV, une des principales associations de consommateurs, qui réclame le retour au monopole alors qu'elle était à l'origine en faveur de la concurrence.

¹³ Christian STOFFAES, Inflation : la France privée des bénéfices du nucléaire, Les Échos du 27 octobre 2021.

¹⁴ Le Monde, 15 octobre 2021,

En témoignent également les inquiétudes des industriels inquiets pour leur compétitivité.

La concurrence a en réalité été totalement fabriquée de toutes pièces, car les alternatifs n'ont investi dans aucun moyen de production propre. Ils se sont contentés de se «biberonner» auprès de l'électricité nucléaire d'EDF. Dans d'autres circonstances, on appellerait cela du parasitisme. Ici, on prétend appeler cela de la concurrence.

La CRE va jusqu'à se féliciter lorsque EDF perd des parts de marché comme si la concurrence était une fin en soi! Comme si son objectif était la casse du Service public! Aujourd'hui, alors que plusieurs fournisseurs vont faire faillite, que va-t-elle dire aux clients retournant à EDF? Va-t-elle reprocher à EDF de gagner des clients? Faudra-t-il qu'EDF les refuse?

On le voit, il faut radicalement changer de cap.

C'est le bon moment.

Car fin 2025, l'ARENH prend fin et il n'y a aucune raison de la remplacer par une nouvelle machine infernale, type Hercule ou autres qui signifierait un nouveau démantèlement d'EDF, et la touche finale de l'Europe pour abattre EDF!

Et puis, 2025 c'est aussi la date à laquelle les TRV pourraient disparaître du fait de leur caractère provisoire acté dans la dernière directive européenne. Et rappelons-nous que c'est la Commission européenne qui fera le rapport d'évaluation! Il n'y a donc malheureusement pas de surprises à avoir!

Il est donc urgent de mettre fin à cette concurrence et de dire STOP à cette machine infernale et de «renverser la table» pour mettre le service public au cœur des politiques énergétiques et de la transition bas-carbone!

Mais il est tout aussi urgent de se pencher sur la situation des acteurs de ces politiques et de cette transition. Il faut un nouvel encadrement législatif pour EDF en lui donnant les moyens d'assurer son service public et en ayant comme seule boussole l'intérêt général.

2.3 Transformer EDF en EPIC et lui donner les moyens de se développer

Revenir à l'EPIC est pour FO un moyen de revenir à une EDF intégrée et d'éviter le démantèlement avec Hercule et la sortie programmée de l'hydraulique, de Commerce, des Iles (SEI et PEI).

Bien entendu, comme nous l'avons indiqué, nous demandons que la France garantisse le monopole des concessions hydro-électriques dans sa configuration actuelle et pour cela abroge la loi de 2006 qui a ouvert la concurrence dans ce domaine.



La mise en Bourse d'EDF, on le sait également, a été aussi un échec total pas seulement au plan boursier (l'action a été introduite à 33 euros et elle vaut aujourd'hui entre 12 et 13), mais au plan du Service public, car la pression mise sur l'entreprise et ses salariés s'est renforcée avec notamment la distribution de plus de 20 milliards de dividendes, qui manquent cruellement aujourd'hui.

Évidemment, il faudra dans ces conditions donner à EDF les moyens de se développer avec des trajectoires financières qui pourraient être encadrées par un contrat de Service public passé entre l'État et EDF. Afin de savoir une fois pour toutes, ce que l'État attend réellement d'EDF et qu'il arrête ainsi les injonctions contradictoires dont il a trop souvent usé et abusé.

Concurrence, service public, transition bas-carbone et avenir d'EDF, ce que nous apprend l'histoire récente, c'est que tout est lié!

Il n'est cependant pas possible de passer à la conclusion sans évoquer l'importance de ce qui a fait la réussite des entreprises électriques et gazières, c'est-à-dire leur personnel.

Comme tous leurs camarades des services publics, les gaziers et électriciens ont évidemment garanti la sécurité d'approvisionnement de notre pays pendant la période de COVID.

Plus largement, ils sont attachés à leur entreprise de Service public et au statut du personnel des IEG qui les unit.

C'est pourquoi FO rappelle :

• qu'elle continuera à s'opposer à toute velléité des pouvoirs publics de remettre en cause ce statut, à commencer par le régime de retraite.

Nous rappelons en effet que ce régime a déjà été profondément transformé en 2008 avec un allongement conséquent de la durée de cotisation. Nous rappelons également que le régime spécial est de l'avis de tous, très bien géré par la CNIEG et que ce régime est solidaire envers le régime général.

Rien ne justifie qu'il soit à nouveau réformé et FO est déterminé à le défendre aux côtés des salariés.

qu'elle dénonce la stratégie de certains employeurs de contourner le statut. Cela peut être via des externalisations massives comme dans des activités commerciales ou en refusant purement et simplement d'appliquer le statut au mépris de la loi. C'est le cas de tous les travailleurs des ENR, qui sont exclus du statut et également de certaines installations de production, en particulier du groupe Total. C'est inacceptable!

Pour FO il ne peut y avoir un ancien monde de l'Énergie avec un Statut des Personnels et un «nouveau» monde fait de profit pour les uns et de précarité pour les salariés.

Conclusion

Dans ce document, FO Énergie et Mines a fait une description sans complaisance de la situation dans laquelle l'ouverture des marchés a plongé les secteurs du gaz et de l'électricité et leurs entreprises.

Près de vingt-cinq ans nous séparent des premières directives ayant ouvert notre secteur. Depuis cette date, la Commission européenne avec la complicité des gouvernements français successifs n'a eu de cesse de limiter au maximum les interventions des États et de faire en particulier de l'électricité un bien comme les autres.

Pour cela, elle n'a hésité sur rien : découpage des entreprises historiques, promotion des renouvelables subventionnées alors que cela est contraire aux règles de marché instituées, volonté de supprimer toutes les protections du Service public et notamment les TRV. Tout cela s'est fait alors même qu'il n'y a jamais eu de bilan contradictoire de la déréglementation! « There is no alternative » disait THATCHER.

Mais à FO, nous refusons de baisser les bras, car il n'y a pas de fatalité.

Oui, la période actuelle a démontré l'impasse de cette ouverture des marchés et oui, il y a des alternatives. Le Service public est un bien de la Nation et celle-ci n'a jamais consenti à ce que celui-ci soit démantelé, bien au contraire.

Alors, au moment où la question européenne s'invite dans le débat électoral, nous disons que la France doit enfin résister à cette idéologie, qui sous couvert d'Europe, nous applique un «thatchérisme» auquel même les Anglais, plus pragmatiques que l'on croit, ont renoncé.

Comme le souligne justement un récent article du Monde Diplomatique, «Si la flambée des prix a conduit à différer le projet Hercule de démantèlement d'EDF, aucune inflexion n'est pourtant prévue du côté de Bruxelles, qui persiste dans sa logique de dérégulation et de privatisation. Sortir l'énergie des logiques de marché pose donc une autre question, aux répercussions bien plus vastes : comment s'affranchir de ce droit européen ultralibéral qui s'impose aux États?»

En attendant, il faut se souvenir qu'il y a eu des circonstances dans notre Histoire où la France a dit non à l'Europe lorsque ses intérêts vitaux étaient en jeu. Cela a eu lieu en 1965-1966, sous le Général DE GAULLE : c'est devenu le compromis de Luxembourg et il existe toujours!

Or, mettre en cause le Service public de l'énergie et en particulier celui de l'électricité, c'est porter atteinte aux intérêts vitaux de la France!

Pour FO Énergie et Mines, ces intérêts vitaux et le Service public de l'énergie devraient être la priorité des candidats dans le cadre des élections à venir, ils peuvent compter sur nous pour leur rappeler!

¹⁵ Vingt-cinq ans de dérégulation des marchés du gaz et de l'électricité. Prix de l'énergie, une folie organisée, Aurélien BERNIER, novembre 2021 p.21.

L'inFO c'est ici!



Retrouvez nous sur:









www.fnem-fo.org

@F0energie

@fo_energie_et_mines @F0EnergieetMines





